

La Ville de Sainte-Thérèse lance un appel aux artisans, commerçants et artistes de la région!

Sainte-Thérèse, le 11 février 2025. - Afin de mettre en lumière le talent des artisans, commerçants et artistes locaux, la Ville de Sainte-Thérèse lance une série d'appels de dossiers. Les intéressés sont invités à faire parvenir leur candidature dans le cadre du Village de Noël, de la programmation d'expositions citoyennes et de la Politique d'acquisition d'œuvres d'art.

« L'art et la culture font partie intégrante de la Ville de Sainte-Thérèse. Nous sommes donc fiers d'offrir aux artistes et artisans d'ici différentes opportunités de diffusion. Il s'agit d'une occasion unique vous permettant de partager vos créations avec les Thérésiennes et Thérésiens. Envoyez votre candidature dès maintenant ! », mentionne le maire de la Ville de Sainte-Thérèse, monsieur Christian Charron.

VILLAGE DE NOËL 2025

Date limite : 31 mars 2025

Cet incontournable du temps des Fêtes à Sainte-Thérèse, regroupant la Maison des métiers d'art et le Marché gourmand, se déroulera du 27 novembre au 14 décembre 2025.

Pour être admissibles à la Maison des métiers d'art, les artistes et artisans doivent :

- Offrir des produits respectant la définition d'un métier d'art, tel que considéré par le Conseil des métiers d'art du Québec;
- S'engager à ce que les œuvres soient leurs créations originales (aucune œuvre ou marchandise provenant d'autres artisans ou du milieu commercial ne sera acceptée).

Pour être admissibles au Marché gourmand, les commerçants doivent :

- Offrir des produits agroalimentaires;
- Demeurer en activité à leur maisonnette en tout temps pendant l'ensemble des heures d'ouverture établies;
- Se conformer aux lois et règlements en vigueur dans le domaine dans lequel ils opèrent.

Seuls les dossiers complets seront considérés. Les artisans ou commerçants recevront un verdict par courriel, lorsque le comité aura sélectionné les participants.

EXPOSITIONS CITOYENNES 2026

Date limite : 31 mars 2025

Des expositions d'artistes amateurs, émergents et professionnels en arts visuels sont présentées annuellement à la Maison Lachaine, située au 37, rue Blainville Ouest.

Pour être admissibles, les artistes doivent :

- Être résidents de Sainte-Thérèse ou de la région (à dossiers égaux, les artistes thérésiens sont privilégiés);
- Soumettre des œuvres issues de l'une des disciplines suivantes : peinture, dessin, photographie, gravure, art numérique, sculpture, installation, etc.;



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

- Encadrer les œuvres ou fournir les supports ou les installations nécessaires à l'exposition des œuvres.

COLLECTION MUNICIPALE D'ŒUVRES D'ART

Date limite : 30 avril 2025

Chaque année, la Ville fait l'acquisition de nouvelles œuvres d'art originales créés par des artistes de la région. Celles-ci s'ajoutent à la collection municipale qui compte actuellement plus de 60 œuvres.

Pour être admissibles, les artistes doivent :

- Être résidents de Sainte-Thérèse, de la région ou travailler à Sainte-Thérèse
- Détenir le statut d'artiste professionnel et être reconnu comme tel par leurs pairs;
- Soumettre des œuvres issues de l'une des disciplines suivantes : arts graphiques (dessin, estampe, art numérique, photographie) ou peinture (aquarelle, acrylique, huile, techniques mixtes);
- Soumettre des œuvres réalisées au cours des 10 dernières années.

Veillez noter que seuls les candidats retenus pour la sélection finale seront contactés.

Retrouvez les modalités et les formulaires en ligne d'appel de dossiers au www.sainte-therese.ca > Culture et loisirs > Art, culture et patrimoine > [Soutien aux artistes et artisans](#).

-30-

Source : Sabrina Garofalo, Responsable, agente de communication
Ville de Sainte-Thérèse | s.garofalo@sainte-therese.ca